

Charte pédagogique des stages

Master 2^{ème} année

Présentation

Les stages occupent une place essentielle dans la formation des étudiants en psychologie gérontologique. Aussi les psychologues praticiens-référents sont-ils des partenaires fondamentaux dans le cursus universitaire des futurs psychologues, aux côtés des enseignants.

Le présent document a pour objectif de préciser le projet pédagogique des stages et les engagements de chacun des partenaires (psychologues praticiens référents – étudiants – enseignants chercheurs) impliqués dans cette activité.

Pour valider le Master, chaque étudiant doit notamment avoir réalisé deux stages dits « obligatoires ». L'un en Master 1 (M1) de 200 heures, l'autre en Master 2 (M2) de 300 heures.

Par ailleurs, les étudiants peuvent dépasser les exigences minimales en réalisant, en plus des deux stages obligatoires, des stages dits « complémentaires » (d'au moins 120 heures) pour lesquels ils ont une certaine liberté concernant les lieux et modalités d'encadrement.

Une activité professionnelle sur un lieu clinique, quelle qu'elle soit (aide-soignant, kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, éducateur spécialisé, etc.), ne peut aucunement être considérée comme un stage professionnalisant. De même, un encadrement par tout autre praticien qu'un psychologue exerçant depuis au moins trois ans n'est pas autorisé.

Les informations suivantes concernent le stage obligatoire de M2. Elles visent à préciser **les engagements et les responsabilités** partagés par l'Université, les étudiants et les praticiens-référents qui acceptent d'accueillir et d'encadrer l'étudiant sur leur lieu de pratique clinique.

Projet pédagogique du stage de M2

Le stage de M2 est le deuxième stage obligatoire du cursus. Il a pour objectif principal d'articuler les enseignements universitaires à la pratique clinique du psychologue et de confirmer le projet professionnel de l'étudiant.

Pour le M2, il est attendu un stage de 300 heures (soit 44 journées, soit 88 demi-journées) à réaliser de préférence entre octobre et juin inclus, sinon la validation du master n'a lieu qu'en janvier de l'année suivante.

Cinq objectifs fondamentaux sont visés :

1) Connaissances générales : L'étudiant stagiaire-psychologue doit pouvoir prendre connaissance du cadre institutionnel y compris dans ses aspects pratiques : historique de l'institution, organisation du travail et de l'équipe, fonctionnement général et administratif, etc.

2) Participation à l'institution et intégration à l'équipe. L'étudiant stagiaire-psychologue doit pouvoir participer pleinement à la vie institutionnelle : réunions, synthèses, échanges, présentation de cas ou discussions d'équipe.

3) Pratique clinique. En M2, une participation active est demandée à l'étudiant stagiaire-psychologue, au moins pour une partie de son temps de présence. Au fur et à mesure de l'année, il doit pouvoir intervenir directement dans une ou plusieurs des missions assumées par le psychologue. L'étudiant stagiaire-psychologue est ainsi amené à prendre une certaine autonomie, sous la supervision essentielle du praticien-référent. Ces activités peuvent consister en :

- a. Entretiens
- b. Participation aux examens psychologiques
- c. Rédaction de comptes-rendus
- d. Co-animation d'activités cliniques de groupe

Compte tenu des objectifs visés, les activités confiées à l'étudiant stagiaire-psychologue sont laissées à l'appréciation du praticien-référent psychologue.

4) Inscription progressive dans la profession et le métier de psychologue. Par son étroite collaboration avec le praticien, l'étudiant stagiaire-psychologue est amené à acquérir des compétences, à identifier les fonctions du psychologue au sein des équipes afin de confirmer son rôle professionnel en tant que futur psychologue.

5) Rédaction d'un rapport de stage. Ce document comprend une présentation de l'institution, du service, de l'unité dans laquelle l'étudiant effectue son stage (population, membres du personnel, liens, activités cliniques et soignantes, cadre réglementaire qui régit l'exercice du psychologue, rapports hiérarchiques et fonctionnels), ainsi que de l'activité du psychologue qui l'encadre. Une seconde partie traite plus spécifiquement des propres interventions du stagiaire et développe une réflexion sur les connaissances acquises au cours du stage de la pratique clinique (intervention, évaluation, accompagnement) et de la pratique institutionnelle (réunions diverses, synthèses cliniques), sur son implication personnelle, notamment à partir des éventuelles difficultés rencontrées, ainsi que sur la place, la fonction et le statut du psychologue. La validation se fait par une soutenance à laquelle le praticien-référent est invité à assister.

L'ensemble des activités du stagiaire se déroule sous la supervision du praticien-référent. Cette supervision peut prendre des formes différentes. Il est indispensable que des temps de rencontres soient régulièrement réservés à la discussion de l'expérience du stagiaire et des situations cliniques rencontrées. L'étudiant ne peut pas avoir la responsabilité de psychothérapies.

Eventuellement, le stage peut être le lieu de réalisation d'une recherche, mais l'évaluation de l'étudiant en situation de stagiaire et l'évaluation de l'étudiant en situation de chercheur sont deux choses différentes. Le mémoire de recherche est encadré par des enseignants de l'université et traite d'une question spécifique soulevée par la pratique de terrain. Réflexion théorique, dispositif méthodologique, présentation et discussion des résultats constituent la trame de ce travail. *Si la recherche est effectuée sur le lieu de stage, il est nécessaire que l'institution, via la personne du psychologue et/ou du chef de service, ait été informée préalablement et ait donné son accord.* Dans ce cas, l'implication des praticiens-référents est précieuse pour définir un thème utile et/ou adapté à l'institution, pour faciliter le recueil de données cliniques, et pour veiller à la non-interférence entre pratique clinique et mise en œuvre de la recherche. Comme toutes les activités réalisées par le stagiaire, la recherche de M2 doit se faire dans le strict respect du Code de déontologie des psychologues et des principes éthiques s'appliquant à la recherche.

Engagements mutuels

Pour soutenir cette démarche pédagogique, le Master inclut un enseignement spécifique nommé « pratique professionnelle et suivi de stage ». En effet, l'investissement du stage est à la hauteur de ce qu'il représente pour les étudiants : la préfiguration du métier de psychologue. L'université soutient cette démarche à trois niveaux : favoriser la réflexion sur la place, la fonction et les missions d'un psychologue en institution ; faire des liens avec les connaissances acquises ou en cours d'acquisition ; réfléchir sur les situations cliniques rencontrées. Cet enseignement se déroule tout au long de l'année en petits groupes et permet aux étudiants de réfléchir sur leur implication, de confronter leurs expériences, de dédramatiser certaines situations et d'élaborer de nouvelles façons d'intervenir. **L'assiduité de l'étudiant à ces séances de travail est requise pour la validation.**

Dans le cadre de ce stage, l'Université, le praticien-référent et l'étudiant s'engagent au strict respect du code de déontologie des psychologues. Les responsables pédagogiques du Master ainsi que l'étudiant s'engagent à respecter les règles et principes de fonctionnement de l'institution qui accueille les stagiaires.

Le praticien-référent s'engage à encadrer le stagiaire dans ses activités, à superviser sa pratique et lui apporter un soutien. Il favorise l'intégration du stagiaire dans l'institution. Il donne un retour d'information constructif et critique sur les activités réalisées par le stagiaire.

Spécificités du stage / attentes particulières de l'institution

(A remplir par le praticien-référent)

--

Signatures :

Fonction	Nom, Prénom	Institution	Date	Signature
Praticien-référent				
Responsable des stages ou du Master		Université Paris Descartes		
Enseignant-référent		Université Paris Descartes		
Etudiant-stagiaire		Université Paris Descartes		

Il est établi trois exemplaires de ce document, chacun devant être dûment rempli et signé par toutes les parties en présence. L'un doit être conservé par l'institution qui accueille le stagiaire ; un autre doit être conservé par le stagiaire ; le troisième exemplaire doit être déposé au bureau des stages de l'université par l'étudiant.

Il est absolument impératif que ce document soit signé dans les premières semaines d'exercice du stage.